

Inpal

LIVRET SECURITE CHANTIER





LIVRET SECURITE CHANTIER

SOMMAIRE

Consignes générales de prévention

Règles particulières de prévention liées à l'activité

Règles de conduite

Consignes de Premiers secours

Etiquettes d'identification du Polyol et de l'Isocyanate

Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Elastopor* H 2100/15 Composant polyol

IsoPMDI 92140

Consignes générales de prévention

Je porte les équipements de protection individuelle ...



... et je les adapte a chaque situation particulière :



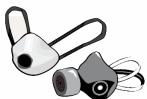
Pour tous travaux présentant des risques pour les mains (manutention, utilisation de produits dangereux, soudage...)



Pour tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85 dBA (marteaux-piqueurs, conduite d'engins, meulage...)


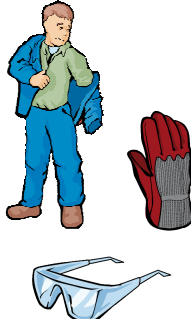


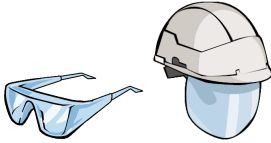
















Pour tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, injection...) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance (soudage ...)



Pour tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques...)

Règles particulières de prévention liées à l'activité

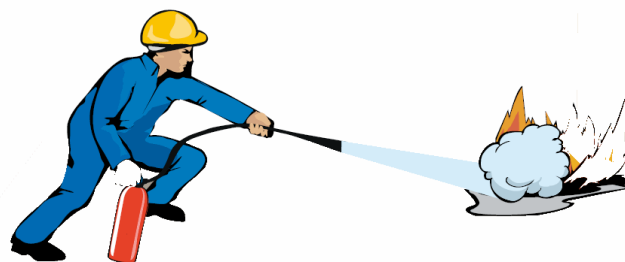
 Risques	Préventions	Conduite à tenir en cas d'accident
Projection de produits sur la peau CORPS / BRAS / MAINS / VISAGE		  Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon
Projection de produits dans les yeux		 Rincer l'œil immédiatement et abondamment avec de l'eau ou des solutions ophtalmiques stériles
Inhalation de vapeurs		  Repos, Air frais, Secours médical
Ingestion de poussières	Se laver les mains avant de manger Ne pas manger au poste de travail Ne pas manger avec ses vêtements de travail	 Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment Secours médical
Coupures		  Trousse de secours / Secours médical
Brûlures		  Trousse de secours / Secours médical
Incendie	Permis de Feu 	  Trousse de secours / Secours médical

Règles de conduite

Je suis les instructions et respecte la signalisation et les protections collectives en place.



Je dispose toujours d'un extincteur ABC à proximité et je suis formé à son utilisation.



J'utilise du matériel adapté aux tâches à effectuer, en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur.

Mes titres d'habilitation et mes vaccinations sont à jour.



Chacun de mes chantiers dispose d'une trousse de secours.

CONTENU TYPE DE LA TROUSSE DE SECOURS CHANTIER :

MATERIEL	Quantité
Pansements : grands / moyens / petits	20
Lingettes désinfectantes	3
Crème pour irritations / dessèchement de la peau	2
Lingettes anti-moustiques	2
Lingettes apaisantes / coups	2
Gel antiseptique	1
Compresses 5cmx5cm	5
Tampon compressif 5cm	1
Bande extensible 3mx5cm	1
Bande extensible 3mx7cm	1
Rouleau adhésif	1
Paire de gants	1
Refreedol	1
Masque pour bouche à bouche	1
Epingles de sureté	1
Couverture de survie	1
Paire de ciseaux	1
Pince à échardes	1



Premiers secours

VOUS ETES TEMOIN d'UN ACCIDENT ...



- NE BOUGEZ PAS la victime
- COUVREZ-LA d'une couverture
- NE LUI DONNEZ pas à boire
- PROTEGEZ la zone
- ELOIGNEZ les curieux



ALERTEZ les secours, TELEPHONEZ au :

18

Pompiers

112

Centre d'appel secours

15

SAMU



- LOCALISEZ le CHANTIER :
Commune, Arrondissement, N°, Rue, Point de repère, ...
TELEPHONE
- PRECISEZ la NATURE de l'ACCIDENT
- SIGNALER le NOMBRE de BLESSES et LEUR ETAT
- DECRIVEZ l'INTERVENTION du SECOURISTE
- FIXEZ un POINT de RENDEZ VOUS
- FAITES REPETER le MESSAGE (*ne raccrochez jamais le premier*)



LIVRET SECURITE CHANTIER

Etiquettes d'identification

ISOCYANATE



Xn Nocif

Phrase(s) de risque :

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Conseils de prudence :

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin

POLYOL



Xn Nocif

Phrase(s) de risque :

R22 Nocif en cas d'ingestion

Fiche de données de sécurité

page: 1/8

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2009

Version: 4.0

Produit: **Elastopor* H 2100/15 Composant polyol**

(30181655/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 06.03.2010

1. Identification de la substance/préparation et de la société

Elastopor* H 2100/15 Composant polyol

Société:

Elastogran France S.A.S.

Z.I. Rue Decauville

77290 Mitry-Mory, FRANCE

Téléphone: +33 1 6021-4249

Téléfax numéro: +33 1 6021-4248

adresse E-Mail: Product-Safety-Elastogran@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Eléments de l'étiquetage et conseils de prudence:

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de Prudence (Prévention):

Après manipulation, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conseils de prudence (Intervention):

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Conseil de Prudence (Elimination):

Faire Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classification de la substance et du mélange.:

Toxicité Aigüe: Cat. 4 (par voie orale)

Dangers possibles :

Nocif en cas d'ingestion.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

Préparation à base de : polyétherpolyol, additifs

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

polypropylène glycol

Teneur (W/W): >= 25 %
Numéro CAS: 25322-69-4

Toxicité Aigüe: Cat. 4 (par voie orale)

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

polypropylène glycol

Teneur (W/W): >= 25 %
Numéro CAS: 25322-69-4
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 22

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau, extincteur à poudre, mousse, dioxyde de carbone

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Indications complémentaires: Sol très glissant en cas de déversement de produit.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides. Séparer des agents oxydants.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), acier, Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), étain (fer blanc)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

aucun(e)

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide

Couleur:	incolore à jaunâtre	
Odeur:	d'amine	
Valeur du pH:	8 - 10 (20 °C)	
Température de solidification:	< 0 °C	
Point d'ébullition:	> 140 °C (1.013 hPa)	
Point d'éclair:	> 110 °C	(DIN 51758)
Température d'auto-inflammation:	> 250 °C	
Pression de vapeur:	< 10 mbar (20 °C)	
Densité:	> 1,0 g/cm ³ (20 °C)	(DIN 51757)
Solubilité dans l'eau:	partiellement soluble	
Miscibilité avec l'eau:	partiellement miscible	

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
acides, agent d'oxydation, isocyanates

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.
Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données relatives à : polypropylène glycol
Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): 1.000 - < 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

Données relatives à : polypropylène glycol

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler modifié cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique ne laisse pas présumer d'effet mutagène.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance. Une exposition répétée par voie inhalatoire de la substance n'a pas eu d'effet spécifique à la substance. Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

Données relatives à : polypropylène glycol

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (48 h) > 100 mg/l, Brachydanio rerio

Persistence et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable.

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable.

Effets nocifs divers

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

13. Considérations relatives à l'élimination

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Code de déchet:

07 02 08⁰¹ autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directive 1999/45/CE ('Directive Préparations'):

Symbole(s) de danger

Xn

Nocif.

Phrase(s)-R

R22

Nocif en cas d'ingestion.

Le(s) conseil(s) de prudence

S36/37/39

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: polypropylène glycol

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1510, 2660, 2661, 2662

16. Autres informations

Utilisation appropriée: composant de polyuréthane

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn

Nocif.

22

Nocif en cas d'ingestion.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Fiche de données de sécurité

page: 1/11

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 17.02.2010

Version: 5.0

Produit: IsoPMDI 92140

(30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.02.2010

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

IsoPMDI 92140

dénomination chimique: P-MDI

Utilisation: produit chimique

Société:

Elastogran GmbH

Postfach 1140

49440 Lemfoerde, GERMANY

Adresse de contact:

Téléphone: +49 5443 12-2121

Téléfax numéro: +49 5443 12-2090

adresse E-Mail: Product-Safety-Elastogran@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Conformément au règlement (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

Eléments de l'étiquetage et conseils de prudence:

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

Nocif par inhalation. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Conseils de prudence (Intervention):

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de Prudence (Stockage):

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classification de la substance et du mélange.:

Toxicité Aigüe: Cat. 4 (Inhalation - Vapeur)

Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Cat. 2

Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique): Cat. 3 (Irritant pour le système respiratoire)

Sensibilisation des voies respiratoires: Cat. 1

Corrosion/Irritation cutanée: Cat. 2

sensibilisation de la peau: Cat. 1

Autres dangers ne conduisant pas à la classification.:

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Dangers possibles : (conforme à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Nocif par inhalation.

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI) (Teneur (W/W): 100 %)

Numéro CAS: 9016-87-9

4. Premiers Secours

Indications générales:

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol et ensuite beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée persistante, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire de l'eau abondamment, éviter de faire vomir, secours médical.

Indications pour le médecin:

Dangers: Les symptômes peuvent survenir à retardement.

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidote spécifique connu, mesure prophylactique contre l'oedème du poumon: dose-aérosol de corticostéroïde.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

extincteur à poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée

Risques particuliers:

dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, acide cyanhydrique, oxydes d'azote, isocyanate
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser un appareil de protection respiratoire.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de grandes quantités: Pomper le produit.

Résidus: Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Neutraliser avec une solution de 5 - 10 % de carbonate de sodium, 0,2 - 2 % de détergents et 90 - 95 % d'eau.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Éviter la formation d'aérosols. En cas de manipulation de produit chaud, aspirer les vapeurs et porter une protection respiratoire. Porter un appareil de protection respiratoire lors de lapulvérisation. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz. Protéger de l'humidité. Les produits préparés fraîchement à partir des isocyanates peuvent contenir des isocyanates n'ayant pas encore réagi ou d'autres substances dangereuses.

Stockage

Tenir à l'écart de l'eau. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides et des bases.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), étain (fer blanc), acier inox 1.4306 (V2A)

Matériaux inadaptés pour récipients: papier, carton

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Possibilité de création d'une surpression de CO₂. Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

101-68-8: 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane (MDI)

VME 0,1 mg/m³ ; 0,01 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VLE (FR) 0,2 mg/m³ ; 0,02 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

protection respiratoire lors de la libération de vapeurs/aérosols Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN 374):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

Matériaux inadaptés

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

laminat de polyéthylène (Laminage PE) - env. 0,1 mm épaisseur de revêtement

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

chaussures de protection (p.ex. selon EN 20346)

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Lors de la manipulation des produits fraîchement préparés à partir des isocyanates, il est conseillé de porter une combinaison de protection et des gants résistant aux agents chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	liquide
Couleur:	brun(e)
Odeur:	terreux(se), de moisi
Valeur du pH:	non applicable
Point de fusion:	< 10 °C
Intervalle d'ébullition:	330 °C (1.013 mbar)
Point d'éclair:	> 204 °C
Température d'auto-inflammation:	> 600 °C
Pression de vapeur:	< 0,01 Pa (25 °C)
Densité:	1,23 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité dans l'eau:	Réagit avec l'eau., hydrolyse
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable
Viscosité dynamique:	170 - 250 mPa.s (25 °C)

(DIN 53018)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

température: > 90 °C

Décomposition thermique: > 230 °C

Produits à éviter:

acides, alcools, amines, eau, bases

Réactions dangereuses:

Par addition d'eau il se produit une surpression dans les récipients clos par formation de produits de décomposition gazeux. Risque d'éclatement. Réactions avec les substances contenant de l'hydrogène actif.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 10.000 mg/kg

DL50 lapin (par voie cutanée): > 10.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau: Irritant.

Lésions oculaires graves/irritation: Irritant.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

La substance peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. Possible sensibilisation de la peau après contact.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance a révélé dans différents systèmes de tests des effets mutagènes, ceux-ci n'ont cependant pas été confirmés lors des essais sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. La substance a été testée sous forme d'aérosol respirable.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Une administration répétée par inhalation de la substance n'a pas entraîné de lésions des organes de reproduction.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

toux, gêne respiratoire, sensation de gêne respiratoire, symptômes passagers analogues à l'état grippal:

Peut entraîner de fortes irritations des yeux et des voies respiratoires, en fonction de la concentration.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires

Autres informations sur la toxicité

Un risque d'effet néfaste pour la fertilité n'est pas à craindre lorsque la valeur limite d'exposition (VLE) est respectée. Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Pas d'effet toxique pour les concentrations voisines de la solubilité dans l'eau.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL0 (96 h) > 1.000 mg/l, Poissons (autre(s))

Invertébrés aquatiques:

EC0 (24 h) > 500 mg/l, daphnies (autre(s))

Plantes aquatique(s):

EC0 (72 h) 1.640 mg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Persistance et dégradabilité

Évaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable.

Données sur l'élimination:

< 10 % DBO de la demande d'oxygène théorique (28 j) (Ligne directrice 302 C de l'OCDE) (aérobie, boue activée) Aucune biodégradation visible dans les conditions d'essai.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Effets nocifs divers

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable. Éviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Placer les déchets contenant des isocyanates dans des emballages secs et ne jamais les éliminer ensemble avec d'autres types de déchets (Réaction, danger d'augmentation de la pression).

Code de déchet:

07 02 08⁰¹ autres résidus de réaction et résidus de distillation

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**

Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses:

Symbole(s) de danger

Xn

Nocif.

Phrase(s)-R

R20

Nocif par inhalation.

R36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Le(s) conseil(s) de prudence

S23.3

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S36/37

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Contient des isocyanates. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues (P-MDI)

Autres prescriptions

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1158, 1510, 2660, 2661, 2662

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): maladies professionnelles, tableau n° 62

16. Autres informations

Utilisation appropriée: composant de polyuréthane, produits chimiques industriels

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 17.02.2010

Version: 5.0

Produit: IsoPMDI 92140

(30066646/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 18.02.2010



LIVRET SECURITE CHANTIER



INPAL Industries

ZAC de Chapotin
238 rue des Frères Voisin
69970 Chaponnay
Tel : 04 78 69 63 20
Fax : 04 72 71 89 52

www.inpal.com

